

Revue d'actualité

Séminaire 2023 - Le récolement des dépôts



© DR

PORTRAITS !

À LA DÉCOUVERTE DE RÉGISSEUR.ES

Dans le cadre du futur séminaire dédié au **récolement des dépôts** qui aura lieu le **vendredi 24 novembre à Nice** (vous trouverez toutes les informations pour vous inscrire sur le site de l'association), l'AFROA souhaite mettre un coup de projecteur sur le métier de régisseur.e en charge du récolement.

Dans cette newsletter #2, découvrez le parcours et les missions de **Miléna Girardin & Mélanie Budin**.

Miléna Girardin

Régisseuse d'œuvres d'art

Direction de la conservation et des collections
Etablissement public des musées d'Orsay et de
l'Orangerie

Quelle formation avez-vous suivie ?

Née au Québec et de nationalité franco - canadienne, je suis arrivée en France en 1998 dans le cadre de mon stage et de mon travail dirigé de **maîtrise en muséologie** que je faisais à l'université de Montréal.

Il s'agissait d'une maîtrise professionnelle d'une durée de 2 ans qui correspond aux actuels masters 2 en France.

Auparavant, j'avais complété l'équivalent d'une licence en histoire de l'art toujours à l'université de Montréal. J'ai poursuivi ensuite par un **DEA en histoire de l'art à l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne** sous la direction de Monsieur Gérard Monnier puis par une thèse de doctorat dirigée par Monsieur Philippe Dagen et soutenue en octobre 2003 qui avait comme sujet « Les legs et donations d'artistes et de leurs héritiers aux collections publiques de 1818 à 1969 ».

J'ai également été reçue au concours de chargée d'études documentaires en 2003 dans l'option « régie des œuvres »



Miléna Girardin réalisant le constat d'état d'une œuvre peinte © DR

Quel a été votre parcours professionnel ?

Mon premier poste m'a été proposé après ma maîtrise par la conservatrice, Madame Chantal Georgel, qui avait dirigé mes travaux au musée d'Orsay. J'ai donc intégré la commission de récolement des dépôts (CRDOA) en 1998. **J'ai fait partie de la première équipe constituée par cette commission qui a été créée en 1996** à la suite d'un rapport de la cour des comptes sur « les musées nationaux et les collections nationales d'œuvres d'art » qui avait relevé de graves insuffisances dans la gestion administrative des collections en général, des inventaires et de leur contrôle en particulier.

La commission mettait ses agents à la disposition des musées nationaux. Je suis restée en poste au musée d'Orsay jusqu'en 2009. J'ai été ensuite mise à la disposition du musée Guimet de 2009 à 2013 au sein du service de muséographie et puis au musée des arts décoratifs de 2013 à 2018 au service de l'inventaire.

Quel est votre poste actuel ?

Depuis 2018, j'ai quitté la CRDOA et je suis revenue au musée d'Orsay, à la régie des œuvres où **je m'occupe essentiellement des acquisitions, des dépôts entrants, du décroisement des collections nationales et je participe au récolement des collections.** A ces missions transversales s'ajoutent aussi la régie des expositions et celle liée aux prêts.

Que représente la part du récolement des dépôts dans votre travail au quotidien ?

Avant 2018, donc pendant 20 ans, le récolement des dépôts représentait 100 % de ma charge de travail. Depuis ma nouvelle affectation au musée d'Orsay en 2018, il occupe une part bien moins importante car il se limite au récolement des dépôts entrant au musée.

Au regard de votre expérience personnelle, quelles sont les problématiques et/ou spécificités auxquelles vous êtes le plus souvent confrontée lorsqu'il s'agit du récolement des dépôts ?

Ce qui est spécifique au récolement des dépôts c'est qu'il y a **un réel travail de recherche à faire en amont sur les historiques des collections et sur les inventaires.** Les premières campagnes de récolement initiées au moment de la création de la Commission ont été importantes pour identifier ces problématiques et régulariser la situation des œuvres déposées dans les musées et dans les administrations en région qui souvent n'étaient même pas considérés par certaines institutions comme des dépôts des collections nationales. Depuis la situation s'est améliorée et surtout la situation des collections déposées est beaucoup plus claire, **un réel échange a été instauré entre les déposants et les dépositaires.**

L'autre particularité du récolement des dépôts est **la distance des collections** qui nécessite un travail documentaire sur place plus important que pour le récolement des collections in situ. Au début des premières campagnes nous n'avions pas les mêmes outils qu'aujourd'hui et nous devions photographier les œuvres et faire un récolement manuscrit que nous reportions dans des rapports de récolement avant de les intégrer dans les bases de données. Toutefois, malgré **l'amélioration de l'informatique et des bases de données** qui permettent de transférer directement les informations prélevées sur place, il reste **un travail de post-récolement qui est encore important actuellement.** De plus, tous les cinq ans les conventions et décisions de dépôt doivent être renouvelées, ce qui impose un suivi constant.

Les différents lieux de dépôt sont aussi une particularité et une contrainte du récolement des dépôts. Nous sommes souvent confrontés à des **déplacements parfois compliqués** dans des zones sans transport. Nous devons également nous adresser à des administrations et à des personnalités locales qui demandent **une certaine diplomatie** et qui nécessitent plus d'explications que lorsque nous travaillons avec nos collègues des musées. Nous récolons aussi physiquement **dans des lieux qui ne sont pas adaptés nécessairement aux collections comme des églises, des châteaux, des mairies et même parfois des appartements de fonction.** Mais ce sont spécifiquement toutes ces particularités réunies qui rendent le récolement des dépôts unique et si intéressant. Et surtout il est **une extraordinaire manière de découvrir l'histoire des collections** et d'apprendre le travail de conservation et de documentation de ces collections.

Mélanie Budin

Régisseuse d'œuvres d'art

Service du récolement et des dépôts, Direction du Soutien aux Collections, Musée du Louvre

Quelle formation avez-vous suivie ?

A l'issue d'un baccalauréat scientifique, je suis entrée en **premier cycle de l'Ecole du Louvre**. Puis j'ai continué en **deuxième cycle, dans le groupe de recherche conservation préventive en première année, et dans le parcours Métiers du Patrimoine** (documentation et régie des œuvres) en deuxième année. Cette formation n'existe plus, car elle a été divisée en deux parcours distincts depuis la rentrée 2017 : documentation et humanités numériques d'une part et régie des œuvres et conservation préventive d'autre part.

Quel a été votre parcours professionnel ?

Lorsque j'étais en 2e année de 2e cycle à l'Ecole du Louvre, le ministère de la Culture a organisé une session du **concours de chargés d'études documentaires**, ce qui n'avait pas été le cas depuis 5 ans. Poussée par nos enseignants, j'ai sauté sur l'occasion et tenté ma chance ! J'ai finalement été admise sur liste complémentaire, ce qui m'a permis d'être affectée sur le **poste de chargée du récolement des dépôts au musée du Louvre** un an après. Avant cela, j'avais effectué plusieurs stages en régie des œuvres et conservation préventive (château de Versailles, musée des Arts décoratifs, musée Guimet, musée de la Musique, CMN).

Quel est votre poste actuel ?

Je suis chargée du récolement des dépôts au musée du Louvre depuis quatre ans et demi. Cela consiste à **effectuer, en collaboration avec les départements de conservation, le récolement des œuvres mises en dépôt par le Louvre en région et dans les institutions parisiennes**.

Nos dépositaires sont très variés, principalement **des musées, mais également des mairies, des églises et cathédrales, des préfetures, des institutions militaires, des universités, des ministères, des ambassades, etc.** Nos interlocuteurs sont donc eux-aussi très variés !

Ce poste inclut également **un travail de synthèse des données sur les dépôts**, et nous devons préparer divers bilans transversaux pour la Présidence du Louvre ou pour nos tutelles (ministère de la Culture et Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art).

Enfin, dans le service, chacun a des attributions complémentaires. Les miennes sont la **coordination et le suivi du récolement décennal du Louvre, incluant le récolement in situ**. Si je ne prends pas part à ce récolement in situ qui est intégralement réalisé par le personnel scientifique de chaque département, je recueille ces données afin de les transmettre au Service des musées de France pour certification et de remplir des tableaux de suivi que j'ai créé. Cela nous permet d'avoir une vision de l'avancement quasiment en temps réel.



Mélanie Budin réalisant le constat d'état d'une œuvre peinte © DR

Que représente la part du récolement des dépôts dans votre travail au quotidien ?

La spécificité au musée du Louvre c'est que compte tenu du volume des dépôts (environ 35 000) et de leur répartition sur tout le territoire français et à l'étranger, **nous avons une équipe de 5 personnes dédiées à cette tâche à plein temps.** Néanmoins, il n'y a pas de lassitude car les actions à mener sont tellement nombreuses et variées que les journées sont très différentes.

Au Louvre, nous suivons une **programmation géographique** et traitons les régions les unes après les autres. Chaque chargé de récolement est en charge de la coordination du récolement dans un certain nombre de villes, et c'est à lui d'organiser l'ensemble de la chaîne opératoire :

- depuis les premières prises de contact avec les dépositaires,
- l'établissement de la liste des œuvres en dépôt, la planification de la mission avec les différents participants,
- l'organisation matérielle de la mission (réservation des transports, hôtels, etc.)
- jusqu'à la mission elle-même.

En plus des vérifications d'usages (présence, localisation, marquage, conformité à l'inventaire, dimensions, constat d'état) et de la prise de photographie, **nous accordons une attention particulière aux biens manquants, y compris les biens manquants de longue date.**

Nous profitons de notre présence sur place, chez le dépositaire, pour relancer les recherches, faire le point sur la documentation et les archives, croiser les sources. Et cela porte parfois ses fruits : **depuis le début du 2e récolement décennal, nous avons retrouvé plus de 100 biens !** Par rapport au premier récolement, nous pouvons aussi nous aider des acquis du récolement in situ du dépositaire, qui a parfois permis de faire ressortir des lots d'objets dont le statut ou la provenance est problématique. Pour les antiques, nous recherchons en priorité dans ces fonds.

Au retour de la mission, une grande part du travail reste à faire. Nous terminons la mise à jour de la base de données, insérons les photographies, et nous rédigeons le rapport. Nous tentons également d'apporter des réponses à toutes les problématiques soulevées par la mission, avec l'aide des conservateurs en charge des collections, que ce soit des doutes sur le statut des collections, une expertise sur une identification potentielle ou un avis sur un point de conservation. **Les premières actions de post-récolement sont aussi mise en place, comme la constitution des dossiers documentaires pour les biens devant faire l'objet d'un dépôt de plainte.** Lorsque le dossier est terminé et validé par les départements, nous pouvons envoyer le rapport et les procès-verbaux de récolement au Service des musées de France et au dépositaire.

Au regard de votre expérience personnelle, quelles sont les problématiques et/ou spécificités auxquelles vous êtes le plus souvent confrontée lorsqu'il s'agit du récolement des dépôts ?

La spécificité du récolement des dépôts est que **nous sommes en grande partie dépendants des dépositaires** : de leur disponibilité, de leur connaissance des collections, des archives, de l'histoire de l'institution, et aussi ... de leur bonne volonté parfois. C'est à la fois ce qui fait la difficulté mais aussi la richesse de ce travail ! Mais globalement tout ce passe bien, et **ce sont souvent de très belles rencontres**.

Nous n'avons pas toutes les cartes en main et notamment lorsque nous recherchons les biens manquants, **c'est une véritable enquête qui se met en place pour parvenir à retracer le parcours de l'œuvre**, à préciser sa période de disparition tout en s'imprégnant des particularités du lieu dans lequel nous sommes et de son histoire locale. C'est à nous de guider nos interlocuteurs en posant les bonnes questions, au regard de notre expérience et des circonstances dans lesquelles nous sommes parfois parvenus à retrouver des œuvres dans d'autres lieux.

Certains dossiers deviennent presque iconiques, et nous nous les transmettons de récoleur à récoleur, comme un témoignage d'espoir sur la possibilité de retrouver des biens même lorsque tout laisse entendre qu'ils ont été détruits. Quoi qu'il en soit, chaque dossier est unique, c'est pour cela qu'il n'y a pas de lassitude.

Une autre difficulté du récolement des dépôts au musée du Louvre, surtout pour les dépôts antiques, tient à l'ancienneté des envois et au peu de détails consignés à ce moment-là par nos prédécesseurs.

Nous recherchons parfois une "œnochoé de bucchero", une "lampe" ou "un portrait d'homme" sans plus de précision ne serait-ce que sur les dimensions ... Dans ce cas, si le bien a perdu tout marquage ou étiquette, il est très difficile de l'identifier au sein des collections du dépositaire. Nous avons aussi, même si c'est plus rare, le même genre de formule évasive pour les lieux de dépôts avec des œuvres confiées à "une église" ou déposée dans "un département". Bon courage pour les retrouver !